



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 3377	De <b>M. Gérard Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Justice		<b>Ministère attributaire</b> > Justice
<b>Rubrique</b> >droit pénal	<b>Tête d'analyse</b> >amnistie	<b>Analyse</b> > champ d'application.
Question publiée au JO le : <b>28/08/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/12/2012</b> page : <b>7217</b>		

### Texte de la question

M. Gérard Darmanin attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question d'une éventuelle loi d'amnistie que pourrait proposer le Gouvernement pour les syndicalistes condamnés. En effet, Monsieur Jean-Luc Mélenchon, comme le rapporte le journal Libération, a assuré que le Président de la République lui avait promis la mise en place d'une telle disposition législative. Aussi, il souhaiterait connaître si une éventuelle loi d'amnistie réservée aux syndicalistes condamnés sera proposée au Parlement.

### Texte de la réponse

La chancellerie n'envisage pas actuellement de proposer l'adoption d'une loi d'amnistie générale en ce domaine comme dans aucun autre. Les personnes dont la condamnation est devenue définitive peuvent cependant présenter une demande de grâce présidentielle qui sera étudiée au cas par cas en fonction des éléments de chaque procédure en tenant le plus grand compte de la personnalité des personnes condamnées.